



## BTS GPME : EPREUVE E5

L'épreuve E5 se compose de 2 sous épreuves :

U51 : « Participer à la gestion des risques de la PME (coefficient 4)

U52 : « Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME (coefficient 4)

### Sous épreuve U51 :

Les compétences sont évaluées au travers d'un dossier et d'un entretien avec la commission d'interrogation.

### Les compétences de l'évaluation :

- Conduite d'une veille
- Participation à la mise en place d'un travail en mode projet
- Mise en œuvre d'une démarche de gestion des risques
- Participation à la gestion des risques financiers
- Participation à la gestion des risques non financiers
- Mise en place d'une démarche qualité
- Toutes les compétences liées à la communication

Forme ponctuelle : épreuve orale de 30 minutes :

- ⇒ Le candidat a composé un dossier de 12 pages maximum, à partir de travaux réalisés en centre de formation et en milieu professionnel :
  - Présentation du contexte de l'activité et une analyse managériale de la PME
  - Evaluation globale des risques dans le PME et de la démarche qualité mise en œuvre
  - Explication de la conduite de la conduite de projet mis en œuvre par le candidat
  - Productions réalisées par le candidat
  - Attestations de stages et certificats de travail
- ⇒ Tout document utile en appui du dossier peut être apporté le jour de l'examen



**Déroulement de l'épreuve orale**, l'évaluation se fait en 2 temps :

⇒ Première phase (5 minutes maximum) :

- Le candidat présente son dossier et explicite sa démarche
- Le candidat n'est pas interrompu
- Tout document utile à la présentation peut être présenté par le candidat.

⇒ Deuxième phase (25 minutes environ) :

- Entretien entre le candidat et la commission d'interrogation
- Approfondissement et analyse des points abordés dans le dossier
- Explication de la conduite du projet et de la veille
- Analyse des productions réalisées

**Ce que le jury attend du candidat :**

Il ne faut surtout pas oublier que c'est avant tout une épreuve de communication, ce qui suppose des compétences spécifiques :

- Savoir écouter les questions posées par les membres du jury
- Analyser ce qui est demandé afin d'y apporter une réponse en rapport avec le contexte développé et les contraintes de la situation d'évaluation
- Proposer des solutions et avancer des arguments solides et efficaces
- Présenter le travail sur un plan professionnel et toujours en relation avec la PME